

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200217-004****du 17 février 2020****n°004****page 1/3****EXTRAIT:**

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25**PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND****POUVOIRS (2) :****M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN
M.PREHER donne pouvoir à Mme LAVRARD****EXCUSES (2) : Mme BARREAU, M.BONNET****Nom du secrétaire de séance : Claude DAGUISE****RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON****OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs**

1) Suite à la réussite au concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, d'une coordinatrice du réseau des médiathèques, il est demandé de créer un poste dans le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à temps complet, afin de pouvoir nommer l'agent sur ce nouveau grade. Le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe sera supprimé, après avis du comité technique.

2) Afin d'assurer les entretiens infirmiers et réaliser des actions en milieu de travail et pour pallier aux difficultés de recrutement d'un médecin de prévention, il est proposé de créer un poste d'infirmier en santé au travail dans les grades d'infirmier en soins généraux de classe normale, d'infirmier en soins généraux de classe supérieure, et d'infirmier en soins généraux hors classe, à temps complet.

3) Pour pallier aux différentes vacances de poste d'enseignants (disponibilité, retraite, décès) et répondre à l'évolution des demandes d'enseignement artistique des usagers du Conservatoire à Rayonnement Départemental, il est proposé de créer :

- un poste d'enseignant en piano/accompagnement instrumental dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 15 heures (15/20ème). Le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (10/20ème) créé précédemment, sera supprimé, après avis du comité technique.

- un poste d'enseignant en trombone dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 15 heures (15/20ème). Le poste de professeur d'enseignement artistique à temps complet (16/16ème) créé précédemment, sera supprimé après avis du comité technique.

- un poste d'enseignant en tuba dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 5 heures (5/20ème).

- un poste d'enseignant en piano dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps complet (20/20ème). Le poste de professeur d'enseignement artistique à temps complet (16/16ème) créé précédemment, sera supprimé après avis du comité technique.

- un poste d'enseignant en piano dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 4,5 heures (4,5/20ème). Le poste d'assistant

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200217-004****du 17 février 2020****n°004****page 2/3**

d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (8,5/20ème) créé précédemment, sera supprimé après avis du comité technique.

- un poste d'enseignant en chant choral dans le grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale, à temps complet (16/16ème). Le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps complet (20/20ème) créé précédemment, sera supprimé, après avis du comité technique.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°1 du bureau du 20 janvier 2020 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

CONSIDERANT le tableau des emplois ci-annexé,

Le bureau communautaire, ayant délibéré :

- décide de créer les postes suivants,

- décide d'adopter le tableau des emplois ci-annexé,

- autorise le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

1) 1 poste dans le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à temps complet,

2) 1 poste dans le grade d'infirmier en soins généraux de classe normale ou d'infirmier en soins généraux de classe supérieure ou d'infirmier en soins généraux hors classe, à temps complet,

3) 2 postes dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet (15/20ème),

1 poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet (5/20ème),

1 poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps complet (20/20ème),

1 poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet (4,5/20ème),

1 poste dans le grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale, à temps complet (16/16ème).

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 086-248600413-20200217-BC_20200217_004-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20200217-004

du 17 février 2020

n°004

page 3/3

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER